



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 3 mai 2017

Compte-rendu de la Réunion DG/DSC Du 3 mai 2017

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sébastien Beudaert (DSC DT-NPDC), Richard Henrard (DSC DT-CB), Dominique Larroque (DSC DTRS) et Dominique Schirmer (DSC DTNE).

Pour VNF :

M. M. Papinutti (DG), Mme C. De La Personne (DRHM), M. O. Hannedouche (DRHM Adj.), M. Th. Druenes (responsable relations sociales), M. S. Legrand (Juriste).

Nota : M. T. GUIMBAUD, futur DG de VNF est venu en début de réunion pour se présenter et avoir un premier échange avec les représentants du personnel.

Les points à l'ordre du jour sont :

- Point N°1 : Premiers échanges avec Th. Guimbaud,
- Point N°2 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2017,
- Point N°3 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2017,
- Point N°4 : Point d'information sur le projet d'instruction télétravail,
- Point N°5 : Point d'information sur la mise en œuvre du PPCR et la gestion des mobilités à venir,

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

En préambule **Force Ouvrière** lit sa déclaration (CF. : en PJ).

Intervention de M. Papinutti et Th. Guimbaud :

M. Marc Papinutti intervient en qualité de DG encore en exercice pour quelques heures (**Nota : la nomination du nouveau DG devait intervenir officiellement ce mercredi 3 mai en Conseil des Ministres, en fait elle n'a pas été prononcée à ce jour**). Il souligne l'importance du travail réalisé au cours de ces réunions DG/DSC.

M. Thierry Guimbaud, futur DG se présente brièvement. Il évoque son parcours professionnel, marqué par de nombreux postes dans le secteur des transports (**terrestre, aérien, maritime, portuaire...**) et les postes opérationnels qu'il a occupés, notamment à la tête de l'aéroport de ROISSY. Il affirme son attachement à la qualité du dialogue social.

Il répond positivement à notre demande de réunion bilatérale et charge la DRHM d'organiser cette réunion dans un délai de 2 à 3 semaines.

Approbation du compte-rendu du 2 mars 2017 :

Approuvé à l'unanimité moyennant quelques amendements.

Approbation du compte-rendu du 6 avril 2017 :

Approuvé à l'unanimité moyennant quelques amendements.

Point d'information sur l'instruction Télétravail :

M. le **DRHM Adjoint présente** le dossier. Conformément aux engagements pris, une enquête a été faite entre le lundi 20 mars et le vendredi 31 mars 2017. Le but est de préparer le déploiement du télétravail au sein de l'EPA-VNF. Il en ressort que 862 agents ont répondu à l'enquête; soit 646 « administratifs » (**nota : sous ce terme, il faut comprendre les personnels affectés dans des bureaux**) pour 74,94 %, 127 « exploitation » soit 14,74 % et 89 « maintenance » soit 10,32 %. Il en ressort que le nombre global d'agents intéressés par le télétravail est de 604 agents soit 70,07 % des personnels qui ont répondu dont 55 % sont des personnels « administratifs ».

L'étude fait apparaître que 575 agents (95,20 % des agents favorables) sont intéressés pour exercer le télétravail à domicile. 166 agents ont indiqué qu'ils seraient intéressés pour travailler dans d'autres locaux professionnels (**Hors VNF**). Il convient de souligner que 246 agents ont indiqué qu'ils seraient intéressés pour exercer de manière régulière leurs activités dans des locaux de VNF distincts de leur lieu d'affectation habituel (**site distant**).

Un comparatif est fait entre le nombre de personnels qui seraient intéressés par le télétravail et le nombre de personnels qui envisagent de déposer une demande de télétravail. il en ressort que le potentiel de demandes est :

- 332 « administratifs » soit 70 %
- 40 exploitations soit 61 % ,
- 42 maintenances soit 65 %.

les raisons qui les inciteraient à faire du télétravail sont les suivantes:

- Temps de trajet,
- Gain de productivité,
- Calme et isolement souhaité
- Conciliation vie professionnelle et familiale, garde d'enfant,
- Raison de santé/Handicap/Grossesse,
- Développement durable.

Par ailleurs certaines inquiétudes ont été exprimées :

- Détérioration des relations de travail,
- Difficulté d'organisation,
- Manque d'information sur le télétravail,
- Droit à la déconnexion.

L'expérimentation débutera le 1er juillet 2017 pour une durée de 12 mois. Les consultations (**CTU Plénier et CHSCT Central**) se dérouleront en mai et juin 2017.

Un premier balayage du projet d'instruction est fait en séance, au cours duquel ont été soulevés les points suivants :

- **Force Ouvrière insiste** sur le caractère volontaire de télétravail et dénonce par avance toute velléité des Directeurs territoriaux visant à « susciter » ce volontariat.
- **Force Ouvrière a demandé** plus de souplesse dans la gestion des jours télétravaillés et que le décompte ne soit plus à la semaine.
- **Force Ouvrière a demandé** plus de transparence sur la procédure mise en place en cas de refus de la demande de télétravail.
- **Force Ouvrière sera attentif** à la mise en place des formations, tant pour les agents que pour les responsables hiérarchiques,
- **Force Ouvrière demande** que l'on mette en cohérence (en année courante) les dates d'effet du télétravail avec celles de cycles de mobilité.
- **Force Ouvrière a demandé** la prise en compte d'un délai de prévenance suffisant en cas de dénonciation de l'employeur de la décision de télétravail pour des motifs de service.

La **DRHM** proposera une version amendée qui sera débattue dans les instances de concertation.

Force Ouvrière enregistre avec satisfaction les avancées positives sur ce dossier qu'elle porte depuis plusieurs mois.

Point d'information sur la mise en œuvre du PPCR et la gestion des mobilités à venir :

Mme la DRHM **indique** que seul les CEE qui détenaient ce grade avant le 1 janvier 2017 pourront postuler sur les postes de Chefs d'équipe encadrants. Les ex-AES seront écartés de ces postes.

Force Ouvrière affirme qu'une telle position est totalement inacceptable, et que les décisions qui seraient prises en ce sens en CAP feront l'objet de recours contentieux auprès des tribunaux administratifs.

Les DSC **Force Ouvrière** représentants
les personnels de l'EPA-VNF



Paris, le 3 mai 2017

DECLARATION PREALABLE

**Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,**

Respectueux des usages et traditions, *Force Ouvrière* vous souhaite la bienvenue au sein de notre établissement.

***Force Ouvrière* a eu avec votre prédécesseur, des échanges souvent vifs mais toujours courtois, et *Force Ouvrière* souligne ici le respect qu'il a constamment manifesté envers les représentant du personnel que nous sommes, ainsi que le dialogue social qu'il a su mettre en place au niveau national.**

À cet égard, *Force Ouvrière* tiens à rappeler toute l'importance des réunions mensuelles DG/DSC qu'il a mises en place et *Force Ouvrière* souhaite vivement qu'elles soient maintenues avec votre arrivée.

Les préoccupations actuelles et à venir de *Force Ouvrière* sont nombreuses, pour n'en citer que quelques une, la sortie du décret dont le nom change tous les mois (ICT, ICA ou ITA), PPCR (dont ni le nom, et encore moins les effets désastreux pour les personnels ne changent), etc...

Pour vous les exposer de vive voix plus en détail, *Force Ouvrière* sollicite la tenue, dans les meilleurs délais, d'une réunion en bilatérale.

**Les DSC *Force Ouvrière*
de l'EPA-VNF**

